

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Lyon, le 8 septembre 2023,

ACCÈS AUX SOINS DANS LE RHÔNE : création de 4 communautés professionnelles territoriales de santé (CPTS) au service des usagers du Rhône

L'Assurance Maladie du Rhône et l'Agence régionale de santé Auvergne-Rhône-Alpes ont signé le 8 septembre un contrat d'objectifs et de financement avec quatre communautés professionnelles territoriales de santé : les CPTS Aprosalsys, Lyon 5^{ème}, Lyon 6^{ème} et de l'Yseron. Ces nouvelles signatures portent à 20 le nombre de CPTS conventionnées dans le Rhône.

CPTS : un collectif de professionnels de santé au service des usagers

Les communautés professionnelles territoriales de santé (CPTS) sont des organisations portées par des professionnels de santé sur un territoire défini. Elles ont pour vocation d'apporter des réponses aux problématiques de santé de la population qu'elles recouvrent et aux besoins des professionnels de santé.

La CPTS Aprosalsys couvre une population de 66 614 habitants répartis sur 4 communes situées autour du centre hospitalier Lyon Sud : Pierre-Bénite, Oullins, Saint-Genis-Laval et Irigny. Elle regroupe 99 professionnels de santé dont notamment 25 médecins généralistes.

La CPTS de Lyon 5^{ème} couvre une population de 49 664 habitants répartis sur le 5^{ème} arrondissement de Lyon. Elle regroupe 96 professionnels de santé dont notamment les 10 pharmacies du territoire.

La CPTS de Lyon 6^{ème} couvre une population de 52 862 habitants répartis sur le 6^{ème} arrondissement de Lyon. Elle regroupe 63 professionnels de santé autour d'un projet de santé commun : 20 médecins généralistes, 7 médecins spécialistes, 1 orthodontiste, 10 infirmiers libéraux, 13 kinésithérapeutes, 6 sages-femmes, 2 orthophonistes, 3 pédicure-podologues et 8 pharmaciens.

La CPTS de l'Yseron couvre une population de 43 605 habitants répartis sur 3 communes à l'ouest de l'agglomération lyonnaise : Sainte-Foy-Les-Lyon, Francheville et La Mulatière. Elle regroupe 51 professionnels de santé dont notamment 10 infirmiers.

Un soutien de l'Assurance Maladie et de l'Agence régionale de santé

L'Assurance Maladie et l'Agence régionale de santé (ARS) accompagnent ces organisations et leur permettent, au travers de l'Accord conventionnel interprofessionnel (ACI), de bénéficier de financements significatifs pour les aider à déployer leurs actions.

Chacune de ces CPTS a obtenu un financement de 15 000 € de la part de l'ARS afin de se structurer et mener leurs actions.

La signature du contrat ACI aux côtés de la Caisse primaire d'Assurance Maladie du Rhône (CPAM) et de l'Agence régionale de santé (ARS) permet aux CPTS de mettre en œuvre leur projet de santé. Elles peuvent bénéficier d'un financement annuel de la part de l'Assurance Maladie du Rhône allant jusqu'à 362 500 € pour chacune d'entre elles.

Une volonté de répondre à des enjeux de santé majeurs sur le territoire

Ces quatre CPTS ont pour ambition de réduire le nombre de patients sans médecin traitant sur leur territoire. Elles comptent pour cela recenser les médecins acceptant encore des patients ou promouvoir des dispositifs innovants tels que les protocoles de coopération, les assistants médicaux ou encore les infirmières en pratiques avancées (IPA). Cela leur permettra également de dégager du temps médical et ainsi de pouvoir apporter une réponse aux demandes de soins non programmés, en coordination avec le Service d'accès aux soins (SAS).

La prévention est également un axe fort porté par ces CPTS qui comptent mobiliser l'ensemble des différents professionnels de santé dans l'amélioration des dépistages des cancers et l'organisation de campagnes de vaccination contre la grippe ou contre la rougeole, les oreillons et la rubéole (ROR).

Les CPTS ont été un maillon fort dans la gestion de la crise sanitaire. Elles ont donc toutes à cœur de construire un plan d'actions leur permettant de s'inclure dans la réponse à de futures crises sanitaires graves.

Un projet de santé adapté aux besoins de la population

Pour construire un projet de santé adapté aux besoins de la population, chaque CPTS, accompagnée de la CPAM du Rhône et de l'ARS, mène une étude approfondie de la situation démographique de son territoire et propose des actions en regard des problématiques identifiées.

- **La CPTS Aprosaly** entend faciliter les liens avec le centre hospitalier Lyon Sud en travaillant dans un premier temps sur la sortie d'hospitalisation des patients âgés complexes. Elle a également à cœur de recenser l'offre en santé mentale de son territoire et de renforcer la prise en charge des patients diabétiques ou à risque de l'être. Un autre de ses axes de travail est de construire un programme d'actions de prévention à destination des publics les plus fragiles, en lien avec le contrat local de santé en préparation du groupement de communes Oullins, Pierre-Bénite et Saint-Genis-Laval.
- **La CPTS de Lyon 5^{ème}** a pour projet d'améliorer le dépistage de la fragilité chez la personne âgée. Elle compte également travailler sur le sujet de la santé mentale en lien avec le centre hospitalier du Vinatier. Elle souhaite par ailleurs faciliter l'accès à un avis dermatologique en s'appuyant sur la télé-expertise et proposer des filières de prise en charge prioritaires pour les patients le nécessitant.
- **La CPTS de Lyon 6^{ème}** souhaite articuler ses missions principales autour de l'accès aux soins (plus de 30% des médecins généralistes du territoire ont plus de 60 ans), du parcours de soins coordonnés et pluri-professionnels des patients diabétiques en ville et de la prise en charge de la santé des enfants de 0 à 3 ans (repérage des troubles du neuro-développement). Elle a également à cœur de développer des actions de prévention pour la promotion de l'autonomie des seniors avec le programme Âge'ilité, pour le dépistage des cancers et la promotion de la vaccination. Elle compte pour ce faire encourager la formation des professionnels de santé sur tous ces sujets mais également faciliter leur installation sur le territoire et améliorer la communication entre pairs.
- **La CPTS de l'Yzeron** a quant à elle fait le choix de favoriser l'implantation d'une Maison de santé pluri-professionnelle (MSP) sur son territoire afin d'inciter de nouveaux professionnels à s'installer. Elle travaillera également à renforcer le lien ville-hôpital via l'amélioration du suivi en ville des patients insuffisants cardiaques après une hospitalisation. Elle souhaite par ailleurs organiser le dépistage et la prise en charge des patients âgés fragiles ainsi que des patients diabétiques ou à risque de l'être.

« Avec une équipe pluri-professionnelle très variée, la CPTS Lyon 5^{ème} vient répondre au besoin d'améliorer la coordination des soins ville – hôpital dans un arrondissement lyonnais riche en diversité populationnelle. Avec le soutien de l'ARS et de la CPAM, nous avons su mettre en place un projet ambitieux qui a pour principal objectif de rendre le quotidien des différents professionnels de santé libéraux moins contraignant pour que la population du 5^{ème} arrondissement de Lyon puisse bénéficier de la plus grande qualité des soins. »

L'équipe de la CPTS Lyon 5^{ème}

« L'élaboration du projet de santé de la CPTS de Lyon 6^{ème} est le fruit d'un travail de deux années effectué par une petite équipe pluri-professionnelle soudée et efficace. Ces belles rencontres entre pairs vont nous permettre de développer notre réseau, rompant le cloisonnement libéral, et cette coopération permettra de fluidifier les parcours de soins et d'améliorer la santé de nos patients. A nous tous maintenant de développer les thèmes de nos fiches-actions retenus dans ce projet de santé. »

Christine BIGEARD – Kinésithérapeute et vice-présidente de la CPTS Lyon 6^{ème}

« En tant que professionnels de santé, notre démarche au sein de la CPTS de l'Yzeron s'inscrit dans une perspective de solidarité, prenant soin de toute la population de notre territoire afin d'accéder à de meilleurs prises en charge dans l'urgence comme dans le temps long.

La démarche se veut également pluri-professionnelle, par la création de parcours de soins, de projets de prévention et d'accueil des nouveaux professionnels eux-mêmes. Les propositions de formation leur permettront d'évoluer et de mieux intégrer le soin coordonné. Nous souhaitons également renforcer le lien ville-hôpital et ouvrir vers le secteur social. »

Pascal Besnard – Masseur-kinésithérapeute et président de la CPTS de l'Yzeron

Contacts presse

Assurance Maladie Rhône – Sara Hussenbocus
07 64 00 92 63
presse.cpam-rhone@assurance-maladie.fr

ARS Auvergne-Rhône-Alpes
04 27 86 55 55
ars-ara-presse@ars.sante.fr